



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

07 janvier 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

La rénovation énergétique des bâtiments est un objectif prioritaire du gouvernement. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la performance énergétique des bâtiments, second poste d'émission de gaz à effet de serre en France, constitue un enjeu de premier plan. Sur le plan social, la volatilité des prix des matières premières, gaz et fioul notamment, constitue un risque financier pour les catégories les plus défavorisées qui peinent souvent à se chauffer. C'est la raison pour laquelle des évolutions réglementaires récentes ont été mises en place par la loi climat énergie qui imposent aux propriétaires bailleurs un certain niveau de performance énergétique. En parallèle, dans le cadre de France Relance, des moyens considérables (4 milliards d'euros au niveau national) ont été déployés pour accélérer le processus de rénovation thermique des bâtiments. Dans le département de la Seine-Maritime, ce sont plus de 85 millions d'euros qui ont ainsi bénéficié aux particuliers (Maprimerenov), aux collectivités (DSIL/DSID rénovation thermique), aux bâtiments de l'État et aux bailleurs sociaux.

Dans le cadre de France Relance, il est un dispositif d'une importance tout aussi capitale dont il faut se saisir, le plan **1000 écoles cœur de ville** de la banque des territoires qui vise à accélérer la rénovation thermique des bâtiments scolaires. Le chauffage des écoles constitue en effet un poste important de dépenses pour les collectivités. Dans des bâtiments scolaires parfois anciens, le confort des élèves et du personnel éducatif doit également rentrer en ligne de compte comme un prérequis à une éducation de qualité. Alors que les autres mesures du bloc éducation de France Relance ont connu un bon niveau d'appropriation, qu'il s'agisse par exemple de la mise à niveau numérique des écoles élémentaires (136 écoles bénéficiaires) ou du déploiement des internats d'excellence (5 lycées lauréats), il est important que les collectivités se saisissent du plan 1000 écoles cœur de ville. C'est la raison pour laquelle ce dispositif fait l'objet du focus de la semaine.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Mixité dans la construction bas-carbone

Appel à projets vélo

« i-Démo »

Développement des technologies
innovantes critiques

Solutions et technologies innovantes
pour les batteries

Boussole des Jeunes

Soutien aux cantines scolaires des
petites communes

Soutien aux projets locaux portés par
les associations de protection animale

FOCUS SUR ...

Le plan 1 000 écoles Cœur de Ville



Écologie

1. Mixité dans la construction bas-carbone

L'appel à projets « **Mixité pour la Construction Bas Carbone** » a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés ou géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre...) et/ou avec d'autres matériaux biosourcés ou géosourcés et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...).

Les projets concernés doivent avoir vocation à développer des innovations avec un niveau de maturité technologique avancé (7 ou plus) dans la conception de produits de construction et/ou de rénovation et de systèmes constructifs mixtes incluant nécessairement à minima un biosourcé ou géosourcé.

Le porteur de projets doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt au moins un mois avant le dépôt du projet, à l'adresse suivante : aap.batiment.mixité@ademe.fr

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 14 octobre 2022**.

Plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211126/mixite2021-203>

2. Appel à projets Vélo

Les maîtres d'ouvrages publics (collectivités locales et leurs groupements, EPCI, ...) sont invités à répondre au **5^e appel à projets vélo**, doté d'un montant de 4,9 M€ pour la Normandie, à engager en 2022.

Deux types de projets sont susceptibles d'être financés :

- Le franchissement d'une discontinuité, nécessitant le traitement d'un carrefour ou encore la réalisation d'un ouvrage,
- la réalisation d'une partie ou de la totalité d'un itinéraire cyclable sécurisé, piste cyclable ou voie verte.

Dans tous les cas, ces projets devront s'inscrire dans une politique globale de la collectivité, et constituer ou s'intégrer à un itinéraire cyclable cohérent.

Le dépôt des projets doit se faire **avant le 25 février 2022** minuit à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appe-a-projets-amenagements-cyclables-en-normandie>

Compétitivité

3. « i-Démo »

Opéré par la Bpifrance, l'appel à projets « **i-Démo** » dans le cadre du PIA, vise à développer les entreprises industrielles et les services sur les marchés porteurs, créateurs de valeurs et de compétitivité pour notre économie et promouvant les transitions énergétiques, écologiques et numériques. Ce programme a pour objectif des retombées économiques, technologiques, environnementales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières et

concerne toutes les entreprises partenaires.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 3 mai 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo>

4. Développement de technologies innovantes critiques

Cet appel à projets vise à cofinancer des projets de recherche et de développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.

Les projets concernés par l'appel à projets doivent porter sur :

- la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux usages (OIV/OSE),
- la protection des collectivités locales, stratups, PME et télétravailleurs,
- la sécurité de l'Internet des objets

Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement en ligne sur l'extranet des projets innovants collaboratifs **avant le 04 mai 2022 à 12h** à l'adresse suivante : <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init>

Plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-developpement-de-technologies-innovantes-critiques>

5. Solutions et technologies innovantes pour les batteries

L'appel à projets « **Solutions et technologies innovantes pour les batteries** », opéré par Bpi-France, a pour objectif de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage, en promouvant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents. Les projets attendus s'inscrivent, ou du moins, ont un lien avec les thématiques prioritaires suivantes :

- Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion
- Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel
- Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries
- Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 10 janvier 2023**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries>

Cohésion

6. Boussole des jeunes

La **Boussole des jeunes** est un service numérique en cours de déploiement à l'initiative de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative (DJEPA), à destination des 15-30 ans. Il a pour objectif de recenser et expliciter les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communautés de communes voire départements) et faciliter la mise en relation avec le bon professionnel.

La Boussole des jeunes a été pensée de manière à répondre à l'important phénomène de non-

recours aux droits chez les jeunes. Aujourd'hui près d'un jeune sur deux n'a pas recours à l'aide publique ; phénomène d'autant plus alarmant dans l'actuel contexte de crise économique et sanitaire. Pour toutes ces raisons, la Boussole des jeunes a été imaginée comme un outil numérique valorisant l'autonomie de l'utilisateur. Cet outil entend également simplifier l'accès aux services par des efforts de vulgarisation de l'information et par une mise en contact facilitée avec le bon professionnel.

Il aide par exemple à se préparer à un entretien d'embauche, à obtenir son permis de conduire à moindre coût, à financer sa formation, à alléger son loyer, à obtenir un garant, ou encore à ne pas avancer des frais de santé.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 30 juin 2023**.

Pour accéder à la plateforme Boussole des Jeunes : <https://boussole.jeunes.gouv.fr/>

7. Soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale

Dans le cadre de la mesure **4B du plan France Relance « Soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale »**, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient en soutien des associations œuvrant à la stérilisation des chats en finançant les frais vétérinaires à hauteur de 50%.

L'appel à projets s'adresse à toutes les associations de protection animale pouvant justifier de plus d'un an d'existence depuis leur déclaration au registre des associations. Les fourrières et les dispensaires ne sont pas éligibles.

Une nouvelle enveloppe de 90 000€ a été accordée à la Seine-Maritime.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 31 janvier 2022**.

Pour déposer votre candidature : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Pour consulter le cahier des charges et pour plus d'informations : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/Appel-a-projets-2022-Soutien-aux-projets-locaux-portes-par-les-associations-de-protection-animale>

8. Soutien aux cantines scolaires des petites communes

L'État accorde un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques élémentaires des petites collectivités qui s'engagent dans une transition durable, en proposant davantage de produits locaux, biologiques et de qualité dans les repas qu'elles servent.

Ce financement permettra par exemple l'achat d'équipement et de matériel nécessaire à la cuisine et la transformation des produits frais, la modernisation de la cantine ou encore la formation du personnel de cuisine. Pour bénéficier de cette aide, les communes éligibles peuvent adresser une demande en remplissant le formulaire de demande de subvention sur le site internet de l'Agence de service et de paiement.

Pour remplir le formulaire de demande : <https://www.asp-public.fr/france-relance-soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/plan-de-soutien-aux-cantines-scolaires-des-petites-communes>



Le plan 1000 écoles Cœur de Ville

Les bâtiments scolaires et éducatifs représentent une part importante des dépenses énergétiques des collectivités locales. La rénovation énergétique de ces bâtiments constitue ainsi un enjeu majeur.

Ainsi, dans le cadre du programme **Action Cœur de Ville**, la Banque des Territoires s'engage aux côtés des collectivités avec un plan ambitieux de rénovation de 1 000 écoles de centre-ville.

Les objectifs de ces rénovations sont de :

- Baisser les charges de fonctionnement grâce à l'éradication des « passoires thermiques » que constituent les bâtiments les plus anciens construits sans souci de performance énergétique
- Contribuer à améliorer le confort thermique des élèves comme du personnel éducatif
- Satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires du décret tertiaire

La Banque des Territoires propose un panel d'aides pour préparer, financer et accompagner à chaque étape les collectivités dans leur projet de rénovation énergétique de leur bâtiment éducatif.

Qui peut candidater ?

Les communes de France Métropolitaine et les collectivités d'Outre-Mer à statuts particuliers, bénéficiaires du plan national Action Cœur de Ville.

Comment et jusqu'à quand candidater ?

Les collectivités souhaitant bénéficier de l'aide apportée par la Banque des Territoires peuvent répondre aux différentes offres présentes sur la page Plan 1000 écoles cœur de ville sur le site de la Banque des Territoires : https://www.banquedesterritoires.fr/plan-1000-ecoles-coeur-de-ville?pk_campaign=Aides_Territoires&pk_kwd=1000_ecoles_coeur_de_ville&pk_source=Affiliation

Il est possible de candidater pour l'obtention de l'aide jusqu'au **31 mars 2022**.

Contact

Pour trouver le contact régional de la Banque des Territoires :
https://www.banquedesterritoires.fr/directions-regionales?pk_campaign=Aides-Territoires&pk_kwd=directions-regionales&pk_source=Affiliation